



PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communes de Port-de-Piles, Les Ormes, Dangé-Saint-Romain, Vaux-sur-Vienne,
Ingrandes, Antran, Châtelleraut, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut,
Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours et Bellefonds

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2024-DCPPAT/BE-094 en date du 26 avril 2024, l'enquête publique préalable à la révision du plan de prévention des risques inondation (PPRI) Vienne Aval sur les communes de Port-de-Piles, Les Ormes, Dangé-Saint-Romain, Vaux-sur-Vienne, Ingrandes, Antran, Châtelleraut, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut, Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours et Bellefonds prévue initialement du lundi 08 avril 2024 (9h00) au mercredi 15 mai 2024 (12h00) inclus, **est prolongée jusqu'au jeudi 30 mai 2024 à 12h00.**

Les dossiers d'enquête déposés, avec les registres, en mairies de Port-de-Piles, Les Ormes, Dangé-Saint-Romain, Vaux-sur-Vienne, Ingrandes, Antran, Châtelleraut, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut, Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours et Bellefonds, sont mis à la disposition du public **pendant 53 jours consécutifs jusqu'au 30 mai 2024 (12h00)** et consultables aux horaires habituels d'ouverture des mairies concernées.

Le public pourra continuer à consigner ses observations sur les registres ou également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête, jusqu'au 30 mai 2024 à 12h, au commissaire-enquêteur Monsieur Thierry POISSON, à la mairie de Bonneuil-Matours, siège principal de l'enquête, 8, Rue du 8 Mai 1945 - 86 210 BONNEUIL-MATOURS ainsi que sur l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr . Pour recevoir en personne les observations du public, le commissaire enquêteur siègera en mairies de :

Bonneuil-Matours	Lundi 08 avril 2024 de 09h00 à 12h00
Dangé-Saint-Romain	Mercredi 17 avril 2024 de 09h00 à 12h00
Antran	Vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 17h00
Châtelleraut	Lundi 29 avril 2024 de 09h00 à 12h00
Châtelleraut	Mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00
Bonneuil-Matours	Jeudi 30 mai 2024 de 09h00 à 12h00

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique restent également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Enquête publique – plan de prévention des risques ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées dans les douze mairies susmentionnées et à la préfecture de la Vienne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Elles seront publiées et mises à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<https://www.vienne.gouv.fr> - rubrique « Actions de l'État - Environnement, risques naturels et technologiques - Enquête publique - plan de prévention des risques »). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à Monsieur le Préfet (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement).

Le plan de prévention des risques inondation (PPRI) Vienne Aval sera approuvé par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires, Service Prévention des Risques et Animation Territoriale :

20, rue de la Providence – BP 80 523
86020 POITIERS CEDEX
Tel. : 05.49.03.13.00
Mail : ddt@vienne.gouv.fr